L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 OCTOBRE 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 28 OCTOBRE.

☞On trouvera dans les colonnes de notre seconde page l'édition du soir de l'*Abeille*, la liste des lettres restant au bureau de la poste, toutes les annonces relatives aux spectacles et aux départs de navires et de bateaux à vapeur, ainsi que d'autres annonces, et à la troisième page quelques nouvelles étrangères ou autres matières à lire, les annonces d'encan, et celles des Compagnies d'Assurances.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par W. P. Vincent—à 11 heures, au No 54 rue Douane, 48 balles de coton.

Par G. Léaumont—à 11 heures, au lieu de vente marchandises sèches.

Par McGurren & Landry—à 11 heures, entre Camps et Colyade, de beaux meubles.

Par E. M. Jacobs — rue Dauphine, entre Canal et Douane, magnifiques meubles.

Par Hoffman & Marks—à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 33, marchandises sèches et lingerie.

Par S. Guinault—dans la rue St. Charles, No 23, linge confectionné, draps, coutils, soieries, &c.

DU SUD.

La situation devant Richmond—Probabilité d'un prochain engagement—La dévastation de la vallée — menace de représailles — Une convention des Etats.

(*Correspondance du Chicago Times*)

New York 18 octobre—On lit dans le Richmond *Whig* du 15:

Le Petersburg *Express* d'hier dit que notre armée attend tranquillement l'avance de l'ennemi sur la droite qui est pleinement prête à le recevoir quand il jugera à propos d'attaquer. Bien qu'il n'ait montré aucune disposition de ce genre depuis sa dernière reconnaissance, on croit cependant que le silence de ces derniers jours n'est que le calme qui précède la tempête.

Il n'est pas improbable qu'une tentative soit faite pour flanquer nos travaux, attendu que l'ennemi doit être convaincu de l'inutilité des efforts qu'il tenait pour les prendre d'assaut. Actuellement, dit l'*Express*, l'attention est appelée sur le côté nord de la rivière James, où un sérieux engagement ne semble pas improbable. Il est connu que Grant a beaucoup ajouté aux forces qui s'y trouvent, depuis deux ou trois jours, et quand l'action commencera, il est probable qu'elle sera générale.

Le *Whig*, parlant de la destruction des biens des rebelles dans la vallée du Shenandoah, dit: L'ordre de détruire tout ce qui peut servir à l'existence de l'homme dans la vallée, vient de Grant, et cet ordre reçoit toujours son exécution. Il y a un moyen efficiel, et c'est le seul, d'arrêter et de prévenir cette atrocité et d'autres atrocités pareilles, c'est de brûler une des principales villes de l'ennemi, Boston, Philadelphie ou Cincinnati, ce sera un avertissement pour les autres, si l'ennemi continue à pratiquer un semblable système de guerre. Si l'on nous demande comment cela pourrait être fait, nous répondrons que rien n'est plus facile. Un million de piastres mettrait en cendres la plus orgueilleuse cité de l'ennemi. Les hommes capables d'exécuter cette œuvre s'y trouvent déjà. Il n'y aurait aucune difficulté à trouver ici et là en dans le Canada, des hommes capables d'exécuter une telle entreprise et d'en arranger les détails. Vingt individus, avec des plans concertés et des moyens préparés d'avance, choisissant un temps sec et une nuit tempétueuse, incendieraient Boston en cent endroits divers et l'envelopperaient de flammes, des fambourgs au centre et d'une extrémité à l'autre. L'ennemi pourrait user de représailles contre Richmond. Eh bien! qu'il le fasse s'il l'ose. C'est là un jeu où nous le battrons. New York vaut vingt fois notre capitale; le Nord a une douzaine de villes contre nous une, et dans ces villes il a concentré presque toutes ses richesses.

L'*Examiner* prend à partie les deux hommes du Sud, Stevens et Boyce, qui ont conseillé la proposition capitale d'une convention de tous les Etats, et ridiculise hiérarchiquement cette puissante convention où l'on verrait assis, nez à nez, les gens devant les autres, les délégués de la Caroline du Sud avec Banks, Sumner, Everett et la bête Butler.

Quant à la question de savoir si l'ennemi pourra prendre Richmond, comme quelques gens dans notre Etat semblent le croire, je vous dirai qu'on ne prendra pas Richmond, au moins d'assaut. Ce qu'un siège régulier pourra faire, je l'ignore. Ceci, néanmoins, est certain: Les renforts qui arrivent journellement et qui continueront à venir, nous mettront à même de rendre l'une et l'autre expérience—assaut ou siège—si coûteuse pour l'ennemi que son succès, s'il ne réussit jamais, sera acheté par d'horribles sacrifices de vie.

Il n'y a pas la moindre apparence que Lee ou les autorités confédérées veuillent abandonner Richmond aussi longtemps qu'on y aura un homme, pour y charger une carabine. Grâce à l'énergie du général Kemper, le nombre des cavaliers aura assez grand pour faire réfléchir à deux fois le boucher de Wilderness avant qu'il essaye d'emporter d'assaut la capitale des Etats Confédérés.

Les autorités militaires de Mobile ont lancé un ordre pour enrôler les hommes libres de couleur. L'ordre suivant a été aussi publié:

Tous les habitants entre les âges de 17 et 45 ans, n'appartenant pas à l'armée ou à la marine des Etats Confédérés, et dans le comté de Mobile, officiers d'Etat ou de comté, étrangers ou agriculteurs engagés, sont requis de se rapporter au capitaine J. W. Taylor, à la vieille banque d'Etat de Mobile, pour s'organiser d'ici au 1er novembre prochain, sinon, ils seront appréhendés et traités comme déserteurs.

Nouvelles du Trans-Mississippi.

Le Mobile *Advertiser* du 19 et du 22 contient ce qui suit:

M. Wagner, messager du gouvernement, revient de bire vers avec les plus importantes dépêches qui aient jamais été envoyées de cette région.

Bien que nous ne puissions donner aucuns détails sur ce qui se passe sur la côte occidentale du Mississippi, cependant nous pouvons dire que les nouvelles sont de caractère le plus encourageant et d'une nature très importante.

Nous sommes charmés d'apprendre que les mouvements dans le Trans-Mississippi sont exécutés avec tout le secret possible, toutes les dépêches étant en chiffres, et les autorités supérieures y étant aussi silencieuses, que le puissant cours d'eau qui sépare cette partie de la Confédération de ses frères de l'Est.

Le général Price est dans le Missouri avec une force très respectable, recevant tous jours des renforts de grande valeur en hommes et en approvisionnements.

Magruder est dans l'Arkansas, opérant de la manière la plus vigoureuse et jusqu'à présent, avec son énergie ordinaire (et il est un de ces chiens qui mordent) que Steele et lui ne peuvent vivre longtemps dans le même Etat.

C'est grand dommage que ce mouvement mémorable n'ait pu être commencé plus tôt; mais cela vaut des difficultés de transport, etc, et nous ne pouvons nous plaindre.

En attendant, que personne ne soit surpris, si le Trans-Mississippi, sous le commandement transcendant de Kirby Smith, joue le rôle le plus signalé pour la libération de notre glorieux pays.

Dépêche officielle du brigadier général Maud Watie.

B. W. Maston, capt. et A. A. gén.

Bird Creek, 21 sept.

Général: Dans la matinée du 19, nous avons capturé le poste de l'ennemi à Cabin Creek; nous l'avons chassé après un combat de six heures. La train qui a été capturé—plus de 200 wagons—était là. Nous avons maintenant plus de 100 wagons avec nous. Nous avons aussi 120 prisonniers. Notre perte est très faible: deux hommes tués et quelques blessés. Le coup nous violemment reçu. L'ennemi a perdu plus de 200 hommes en tués, blessés et prisonniers.

Votre ami, STAND WATTIE, brig. gén.

Réponse d'un chirurgien de l'armée de Lee.

Le correspondant de l'*Appeal* lui écrit de Richmond:

Un chirurgien de l'armée de Lee en réponse à la question de savoir si les soldats possèdent courage et se combattraient pas comme à l'ordinaire disait hier soir: "Tout ce que je sais c'est que la division de Field a refoulé un corps d'Yankees sur le côté nord du James et si Hoke lui eut aidé, il aurait battu inconditionnellement toute l'armée de Butler; tandis que sur l'autre flanc, près de Petersburg, trois brigades seulement ont battu un corps tout entier et partie d'un autre. Si vous appelez cela de la démoralisation, je n'ai plus rien à dire."

On trouve dans le *Tribune* de Mobile du 20 les deux paragraphes qui suivent:

Le général J. E. Jonston mène une vie très retirée à Macon, dit une lettre de cette ville.

Nous apprenons par le *Mobile Journal* de Gainsboro, Caroline du Nord, que la fièvre jaune a régné aux environs à Newbern avec une effrayante rapidité. Elle sévit aussi à Beaufort.

Nouvelles de Richmond.

Le Mobile *Register* du 20 a publié la lettre suivante:

Richmond, 15 octobre.

Tout le monde savait que Lincoln serait élu. Pourquoi nous en étonnerions-nous? Il n'y a pas de raison pour qu'il ne fût élu. Il a pour vote dans son parti, a reçu tout le nécessaire, avec un caractère ordinaire et savingue avec le courage qui appartient aux hommes du Sud in tache qui lui est dévolue. Quelques hommes sont découragés, mais la vaste majorité sent que la situation exige un redoublement d'efforts et un nouveau feu. L'ennemi s'en apercevra quand le moment sera venu.

Nous avons repoussé un autre assaut de l'ennemi jeudi. On ne sait pas précisément quel en était l'objet, mais il voulait probablement avancer ses lignes au moyen d'une attaque. Quelle qu'ait été, du reste, son intention, il a échoué.

Depuis la défaite de la cavalerie d'Early nous n'avons rien appris de lui, si ce n'est qu'il se portait en avant. Les officiers de cavalerie blâment Early de n'avoir pas fait donner son infanterie; pendant que son ami soutiennent que la cavalerie s'est jetée elle-même de la plus inexcusable manière dans le piège tendu par Sheridan.

On croit que le département de la guerre a de l'armée de Hood des nouvelles qu'il garde. Le public reste dans l'ignorance et est fort ému, parce qu'il s'est permis de croire aux dépêches supprimées de la presse sur la capture d'Altoona et de 4000 prisonniers. Hood semble avoir abandonné bien promptement la ligne du chemin de fer. Beauregard doit l'avoir rejoint et tout ce qu'on pourra faire sera fait.

Price est il pourchassé par des forces supérieures ou se retire-t-il dans l'Ouest pour attirer les Fédéraux loin de leur base? c'était là une diversion de laquelle nous avions beaucoup espéré, mais la marée semble persister à se tourner contre nous. Si Price et toutes ses troupes qui sont à l'Ouest du grand fleuve, étaient de ce côté, les choses auraient bien vite changé de face.

Quand nous pensons que six mois se sont écoulés depuis que Banks a été chassé de la Louisiane et que pendant tout ce temps quelques unes de nos meilleures troupes n'ont pu ou n'ont voulu remuer un de leurs doigts pour la cause, nous ne pouvons être bien rassurés.

La proposition du maire Monroe d'employer les nègres comme soldats commence à occuper l'esprit des hommes sérieux en Virginie. On m'assure qu'un général prééminent approuvait ce moyen, il y a déjà plus d'une année, et en fait presque l'aveu aujourd'hui. Un journal de Lynchburg le demande. L'*Enquirer* de cette ville propose l'achat de 250,000 nègres pour l'armée, et un autre journal influent soutiendra les mêmes vues.

Un discours de M. Lincoln.

Washington, 19 oct—Une sérénade a été donnée hier soir au président, et il a prononcé une harangue dans laquelle il a félicité son auditoire sur l'adoption de la nouvelle Constitution pour le Maryland. Il a encore ajouté:

"Un mot sur un autre sujet: quelques personnes ont interprété des paroles prononcées récemment par le secrétaire d'Etat dans un discours à Auburn comme une menace que si j'étais battu à l'élection je ferais ce que je pourrai, d'ici à la fin de mon terme constitutionnel, pour ruiner le gouvernement. D'autres personnes regardent le fait que la Convention de Chicago n'est ajournée *sine die*, pour se réunir de nouveau à l'appel d'un individu, comme un indice du projet de s'emparer immédiatement du contrôle du gouvernement, si son candidat est élu.

J'espère que le bon peuple de ce pays ne se laissera inquiéter par aucune de ces suppositions. Je lutte pour maintenir le gouvernement et non pour le renverser. Je dis, en conséquence, que si je vis, je resterai président jusqu'au 4 mars prochain, et que celui, quel qu'il soit, qui sera dûment constitutionnellement en novembre, sera dûment installé comme président le 4 mars et que dans l'intervalle je ferai tout mon possible afin que celui qui tiendra le gouvernail dans le prochain voyage ait les meilleures chances de sauver le navire. Ceci est dû au peuple, en principe et en vertu de la Constitution. Son vœu exprimé constitutionnellement est la loi définitive pour tous. S'il décide d'avoir une paix immédiate, même au prix de la perte de son pays et de ses libertés, je ne connais aucun pouvoir si aucun droit pour lui résister. C'est son affaire, et il doit décider suivant son bon plaisir. Je crois, cependant, qu'il est tout jours résolu à préserver son pays et sa liberté, et, dans mes fonctions où en dehors de mon emploi, je suis décidé à le sonteuir."

ARRIVEE DE L'*ARIEL*.

Le steamer *Ariel*, capitaine Stephen G. Rassel, parti de New York le 19 octobre à 4 heures du soir, est arrivé ici hier soir à 7 heures, avec la malle des Etats-Unis, un gros fret et un grand nombre de passagers dont on trouvera les noms dans notre partie anglaise.

Voici le rapport du capitaine:

Le steamer *Ariel* est arrivé à la passe du Sud-Ouest à 10 P. M., mais la violence du vent ayant empêché les pilotes de venir à nous, nous avons été obligés de rester en dehors jusqu'au matin.

Un épouvantable ouragan accompagné de pluie a régné sur le golfe dans la nuit de mercredi; toute la surface de la mer était couverte de la plus belle lumière phosphorescente. Le steamer paraissait labourer un océan de feu. Le rideau de nuages noirs autour et au-dessus de nous servait d'arrière-plan à cette effervescence épouvantablement belle, et de fréquents éclairs venaient dissiper les sombres ténèbres qui nous environnaient. Cette union de feu en dessus et en dessous était vraiment sublime. L'aurore dissipa enfin les ténèbres de sa majesté satanique et nous vîmes briller un calme et doux soleil.

Ainsi finit le rapport du poétique capitaine Russell.

LA BONNOE.—On écrit de la Havane à la date du 15 octobre, qu'on n'avait aucune nouvelle de ce steamer, parti de ce port pour New York le 29 septembre.

Succession Lérétché—La vente des propriétés appartenant à la succession de Jean Lérétché aura lieu demain, samedi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, par le ministère de M. GABRIEL LEAUMONT. Ces propriétés, tant urbaines que rurales, sont parfaitement situées et possèdent une valeur qui les fera certainement rechercher de ceux qui tiennent à convertir leur papier-monnaie en immeubles—L'occasion est belle pour opérer un placement avantageux.

LEGISLATURE.

27 octobre 1864.

SENAT—Le bill pour changer les "Parques" en "Comité" est rejeté sur le rapport du comité auquel le projet avait été renvoyé.

Un ordre de secours pour la paroisse d'Est Baton-Rouge, afin de remplacer l'ameublement de la salle de justice est adopté.

L'acte pour fixer la rémunération des collecteurs de taxe passe avec son titre.

Est adoptée une résolution qui charge le comité sur les impressions d'examiner la question de savoir si le journal de l'assemblée générale est exact et publié de la manière la plus économique.

Est adoptée une résolution réunis qui invite les sénateurs et les membres élus du Congrès à honorer l'assemblée et le public dans la salle des représentants, samedi 5 décembre prochain, avant leur départ pour Washington.

CHAMBRE— Une résolution, portant qu'une enquête sans lieu pour savoir si la Compagnie du Gaz Light n'a pas forfait à sa charte, est renvoyée devant le comité du chemin de fer de Carrollton et des chemins de fer de la ville.

Le rapport du comité des comptes qui approuve des bills s'élevant à $2,400 est approuvé.

Sont adoptés:

Un acte prohibant les travaux publics donnés par contrat;

Un acte relatif aux mineurs.

Un acte pour allouer $100,000 de prime aux volontaires de la Milé Orléans est renvoyé au comité de la milice.

CHRONIQUE LOCALE.

UN SERVITEUR DU GOUVERNEMENT—Dans la nuit de septembre dernier, un employé du gouvernement fut arrêté et emprisonné au No 54 de la rue Bienville. Il ignorait la nature de son arrestation, mais comme il avait beaucoup de fautes à se reprocher, il résolut de n'en détourner la conscience.

Il prit donc courageusement la plume et adressa au maréchal-prévôt une lettre dans laquelle il désavoue avoir honte de sa conduite passée. "Je m'accuse, ajoute-t-il, d'avoir tenu des propos oédieux en parlant du général-commandant, d'avoir volé une montre en or, des bijoux et trente huit piastres à une veuve; d'avoir contracté frauduleusement des dettes, d'avoir enlevé cent cinquante piastres de la caisse du 1er régiment de la Louisiane; d'avoir emprunté, du quatorze différentes personnes, soixante cinq piastres en diverses sommes."

Les personnes à qui appartiennent la montre et les bijoux a déjà porté ses plaintes.

Les autorités ont chargé des médecins de s'assurer si l'ancien employé du gouvernement n'était pas atteint d'aliénation mentale, et, après qu'elles eurent acquis la certitude qu'il avait toute sa raison, elles ont remis l'affaire aux autorités civiles. Le recorder Vennard a envoyé cet autre homme devant la Première Cour de District.

COUR PRÉVOTALE—Le prévôt n'a siégé, hier, que quelques instants.

Plusieurs soldats que la police avait arrêtés dans les vingt quatre heures, ont été renvoyés à leurs régiments.

La Convention Franco-Italienne.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

Le *Moniteur* publie les documents suivants, qui forment l'ensemble des arrangements qui viennent d'être conclus entre la France et l'Italie:

CONVENTION ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

"Leurs Majestés l'empereur des Français et le roi d'Italie, ayant résolu de conclure une convention, ont nommé pour leur plénipotentiaires, savoir:

"Sa Majesté l'empereur des Français:

"M. Drouyn de Lhuys, sénateur de l'empire, grand croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et de l'ordre des saints Maurice et Lazare, etc, etc, etc, son ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères;

"Et Sa Majesté le roi d'Italie:

"M. le chevalier Constantin Nigra, grand-croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, etc, etc, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté l'empereur des Français.

"Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

"Art 1er—L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du saint-père, et à empêcher, même par la force, toute attentate venant de l'extérieur contre le dit territoire.

"Art. 2—La France retirera ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du saint-père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans.

"Art 3—Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du saint-père et la tranquillité tant à l'intérieur que sur la frontière de ses Etats, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien.

"Art. 4—L'Italie se déclare prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise.

"Art. 5—La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

"En foi et témoignage de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue du cachet de leurs armes.

"Fait double à Paris, le quinze jour du mois de septembre de l'an de grâce mil huit cent soixante-quatre

"(L. S.) Signé: DROUYN DE LHUYS.
NIGRA.
PAFOLI.

Protocole faisant suite à la convention signée à Paris entre la France et l'Italie, touchant l'évacuation des Etats pontificaux par les troupes françaises.

"La convention signée, en date de ce jour, entre LL. MM. l'empereur des Français et le roi d'Italie n'aura de valeur exécutoire que lorsque S. M. le roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé par Sa dite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois, à dater de ladite convention.

"Le présent protocole aura même force et valeur que la convention susmentionnée. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps que celles de ladite convention.

"Fait double à Paris, le 15 septembre 1864.

"(L. S.) *Signé*. DROUYN DE LHUYS.
NIGRA.
PAFOLI.

DÉCLARATION.

"Aux termes de la convention du 15 septembre 1864 et du protocole annexe, le délai pour la translation de la capitale du royaume d'Italie avait été fixé à six mois à dater de ladite convention, et l'évacuation des Etats romains par les troupes françaises devait être effectuée dans un terme de deux ans à partir de la date du décret qui aurait ordonné la translation.

"Les plénipotentiaires italiens supposaient alors que cette mesure pourrait être prise en vertu d'un décret qui serait rendu immédiatement par S. M. le roi d'Italie. Dans cette hypothèse, le point de départ des deux termes eût été presque simultané, et le gouvernement italien aurait eu, pour transférer sa capitale, les six mois jugés nécessaires.

"Mais, d'un côté, le cabinet de Turin a pensé qu'une mesure aussi importante réclamait le concours des chambres et la présentation d'une loi, de l'autre, le changement du ministère italien a fait ajourner de 3 au 24 octobre la réunion du parlement. Dans ces circonstances, le point de départ primitivement convenu ne laisserait plus un délai suffisant pour la translation de la capitale.

"Le gouvernement de l'empereur, désireux de ne prêter à toute combinaison qui, sans altérer les arrangements du 15 septembre, serait propre à en faciliter l'exécution, consent à ce que le délai de six mois pour la translation de la capitale de l'Italie commence, ainsi que le délai de deux ans pour l'évacuation du territoire pontifical, à la date du décret royal sanctionnant la loi qui va être présentée au parlement italien.

"Fait double à Paris, le 3 octobre 1864.

Signé: DROUYN DE LHUYS.
NIGRA.
PAFOLI.

Le *Moniteur*, à la suite des ces documents, donne le texte de la dépêche adressée par le ministre des affaires étrangères au baron de Malaret, à Turin:

"Paris, le 23 septembre 1864.

"Monsieur le baron, vous savez que le gouvernement de l'empereur s'est décidé à entrer dans un arrangement avec le cabinet de Turin pour déterminer les conditions auxquelles pourrait être effectuée l'évacuation de Rome par nos troupes. J'ai l'honneur de vous envoyer ci annexé le texte de la convention qui a été signée, à cet effet, le 15 de ce mois, entre les plénipotentiaires de S. M. le roi d'Italie et moi; cette convention a reçu les ratifications de l'empereur et du roi Victor Emmanuel.

"Je crois utile de rappeler brièvement quelques unes des circonstances qui ont précédé la conclusion de cet acte important, et de vous indiquer en même temps les motifs qui ont déterminé le gouvernement de l'empereur à se départir de la ligne de non-recevoir qu'il avait de opposé jusqu'ici aux suggestions du gouvernement italien.

"Appelé à m'expliquer, au mois d'octobre 1862, sur une communication du cabinet de Turin qui, en affirmant le droit de l'Italie sur Rome, réclamait la remise de cette capitale et la dépossession du Saint-Père, j'ai dû refuser de le suivre sur ce terrain et déclarer, au nom de l'empereur, que nous ne pouvions nous prêter à aucune négociation qui n'aurait pas pour objet de sauvegarder les deux intérêts qui se recommandent également à notre sollicitude en Italie, et que nous étions bien décidés à ne pas sacrifier l'un à l'autre. Après avoir franchement exposé ainsi à quelles conditions il nous serait possible de prendre en considération les propositions qu'on croirait devoir nous faire ultérieurement, nous avons ajouté qu'en nous trouverait toujours prêts à les examiner, quand elles nous paraîtraient de nature à nous rapprocher du but que nous voulions atteindre. C'est dans cet esprit que nous avons accueilli les diverses ouvertures qui nous ont été faites depuis, bien qu'elles ne répondissent pas assez complètement à nos intentions, pour servir de bases à un arrangement acceptable.

"Nous suivons en même temps, avec un grand intérêt, les progrès qui se manifestaient dans la situation générale de l'Italie. Le gouvernement italien comprimait avec résolution et persévérance les passions anarchiques, déjà affaiblies par l'effet du temps et de la réflexion. Des idées modérées tendaient à prévaloir dans les meilleurs esprits et à ouvrir la voie à des tentatives sérieuses d'accommodement. C'est dans ces circonstances favorables que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est décidé à une grande résolution. Préoccupé de la nécessité de donner plus de cohésion à l'organisation de l'Italie, il nous a fait part des motifs politiques, stratégiques et administratifs qui le déterminaient à transférer sur un point plus central que Turin la capitale du royaume. L'empereur, appréciant toute l'importance de cette résolution, et tenant compte à la fois des considérations que je viens de rappeler et des dispositions plus confiantes manifestées par le cabinet de Turin, a pensé que le moment était venu de régler les conditions qui lui permettraient, en assurant la sécurité de saint-père et de ses possessions, de mettre fin à l'occupation militaire des Etats romains. La convention du 15 septembre répond, selon nous, à toutes les nécessités de la situation respective de l'Italie et de Rome. Elle contribuera, nous l'espérons, à hâter une réconciliation que nous appelons de tous nos vœux et que l'empereur lui-même n'a cessé de recommander dans l'intérêt commun du saint siège et de l'Italie.

"Aussitôt que le progrès de la négociation a permis d'en espérer le succès, j'ai eu soin de faire part à la cour de Rome des considérations auxquelles nous avions obéi dans cette circonstance, et j'ai adressé à l'ambassadeur de Sa Majesté la dépêche dont vous trouverez ci-joint copie. Je me suis empressé de lui annoncer la signature de la convention et de lui en faire connaître les clauses, pour qu'il en informe le gouvernement de Sa Sainteté.

"J'espère que la cour de Rome appréciera nos motifs et les garanties que nous avons stipulées dans son intérêt. Si, au premier abord, elle était disposée à voir d'un œil peu favorable les stipulations que nous venons de conclure avec une puissance dont la séparé encore le souvenir de récentes griefs, la signature de la France lui donnera du moins, nous n'en doutons pas, la certitude de la loyale et sincère exécution des engagements du 15 septembre.

"Agréez, etc.

"DROUYN DE LHUYS."

CORRESPONDANCE FINANCIERE.

On écrit de Londres le 25 septembre:

Nos journaux les plus sérieux ont ouvert complaisamment leurs colonnes et à deux dates fort rapprochées à une fabulerie américaine partie de la Nouvelle-Orléans. D'après ce beau yankee, un général yankee aurait attaqué et battu complètement une division française, marchant sur Matamores. Rétrogrédé par leurs nombreuses défaites, les Mexicains se seraient jetés comme des lions sur leurs adversaires et en auraient fait une épouvantable boucherie. Les prisonniers ne trouvaient même aucun quartier, les vainqueurs tuant jusqu'aux blessés. Cette victoire sur laquelle deux ou trois feuilles bien pensantes ont pris la peine de discorter n'a produit aucun effet à la Bourse. Nos spéculateurs, persistant à croire à la bravoure de vos soldats et à douter de l'héroïsme des bandes de Juarez, ne se sont nullement empressés de vendre leurs obligations mexicaines, lesquelles se maintiennent au cours de la semaine dernière.

Il n'est point été de même pour l'emprunt confédéré. L'occupation d'Atlanta et la réduction des forts de Mobile ont de nouveau assombri l'horizon nécessitant aux yeux des spéculateurs. Le haut jugée, l'emprunt a rétrogradé de près de 10 0/0 sur ses cotes maximum. Toutefois, quant à un ajustement pacifique du conflit américain, s'est aussi modifiée très sensiblement. La conséquence immédiate de ce revirement a été un temps d'arrêt dans la baisse sur le coton, puis une reprise de 30 à 35 cent par livre sur la mercuriale de la semaine dernière. Le crise que l'on prévoyait à cet endroit se trouve donc conjurée une fois de plus.

Les arrivages de métaux précieux consistent cette semaine en 250,000 liv. et reçues d'Australie et des Etats Unis, en 150,000 livres d'or français et en 50,000 livres d'impériaux russes. Avec ce que l'Allemagne nous a envoyé, c'est un total d'environ 12 millions de francs. L'abondance de métal d'argent est telle, que les dollars et lingots venus par le dernier steamer des Indes Occidentales se sont vendus au dessous du cours déjà très bas du précédent arrivage. Le poupée attendu à Southampton à la fin du mois avec une cargaison évaluée à 400,000 livres est destiné à accélérer notre stock monétaire, mais à diminuer de rechef la valeur vénale de métal.

Quant aux sorties du numéraire, elles représentent 1 19,000 livres envoyées à l'Indo-Chine, 30,000 livres au Portugal et 25,000 au Brésil. C'est donc une exportation de 208,000 livres sterling ou 5,200,000 fr., contre une importation de 600,000 livres ou 15,000,000 de francs. L'abondance du numéraire n'existe donc que dans l'imagination des gens intéressés à maintenir le taux excessif de l'escompte.

FEUILLETON.

LE DUC DE CARLEPONT.

PAR ALEXIS AUBERT.

XXXIV—*Suite.*

La occasion que demandait Henri ne se fit pas attendre. Après un déjeuner de chasse en forêt, qui avait été fort gai, M. de Formanoir demanda à son voisin s'il avait pas oublié quantité de volontaire dans l'armée du Caucase.

—Oui, monsieur, répondit Henri.

—J'ai ouï dire que tous ceux qui avaient fait leur devoir dans ces guerres lointaines, recevaient du gouvernement russe des marques de distinction.

Puis, un moment après, et comme la conversation prenait un autre tour:

—Vous n'avez rien rapporté de vos promenades en Circassie! reprit M. de Formanoir.

—Je vous demande pardon, répondit froidement Henri, j'en ai rapporté des sabres, des épées et des pistolets, bref, toutes les armes qu'un gentilhomme peut manier.

—Bigre, mamiara Gilbert qui lui serra la main.

On quitta le déjeuner, et la chasse continua. On se réunissait quelquefois dans un pavillon dépendant du château, où il y avait une salle d'armes et où les hommes fumaient par les temps de pluie, les chasseurs s'y trouvèrent rassemblés le lendemain.

—Si nous ferrailions un peu, dit Gilbert, qui n'avait rien oublié de l'entretien de la veille.

—Ma foi, Monsieur, s'écria Henri, je me souviens d'un régiment de chasseurs russes dont les officiers avaient pour habitude de ne se servir jamais que de fleurets démouchetés. Cette façon, bien sûre faite. C'est, du moins, une méthode un peu sûre d'apprendre l'escrime. Quelqu'un de vous, Messieurs, voudrait en essayer?

Il prétendait le mur deux fleurets, en examina la pointe aiguë, et présentant l'un d'eux à M. de Formanoir.

—Voilà, je le parie, un assaut qui sera de votre goût, Monsieur! reprit-il.

—A vos ordres, Monsieur, répondit le railleur, qui devint sérieux.

Henri tomba en garde.

—Messieurs, dit-il gaîment, les coups portés au visage ou aux bras ne comptent pas.

On fit cercle autour d'eux. M. de Formanoir, qui était un beau tireur, attaqua résolument. Il ne voulait pas être en reste de bravoure juvénile. Mais au bout de deux ou trois engagements, vivement conduits, il rompit.

—Ça! Monsieur, s'écria-t-il, j'attaque, vous parez et ne répondez pas!

—Ma foi! je ne riposte que sur un terrain sérieux et seulement lorsque j'ai un Circassien en face de moi.

—Faites donc comme si j'étais Arabe. Tare ou Persée! répliqua M. de Formanoir, qui pâlit.

L'assaut recommença avec une grande animation. Henri continuait le même jeu. Gilbert se frottait les mains. Après une attaque qui décrira la bemise d'Henri sans l'atteindre, M. de Formanoir se mordit les lèvres:

—Mais frappez donc, reprit-il, si vous le voulez plus que je ne fasse mettre la cervelle.

Dix secondes après, la main d'Henri s'allongeait, et une pointe perçait légèrement son adversaire à l'épaule. Il rompit à son tour, et abaissant la pointe de son fer:

—Dans le régiment des chasseurs, dit-il en tendant la main à M. de Formanoir, on s'en tenait au premier sang.

—C'est bien, mon fils! dit une voix forte, et presque aussitôt on vit paraître dans la salle la figure mâle de M. le duc de Carlepont.

—Quoi! mon père, vous étiez là? s'écria Henri.

—Depuis quelques minutes. J'arrivais, lorsque en passant devant cette fenêtre, j'ai entendu votre conversation, je me suis arrêté et j'ai tout vu..... Les choses ont été bien menées de part et d'autre.

Le grand air du duc et l'expression calme de son visage firent que toute cette jeunesse le salua.

—Çà, Messieurs, reprit-il, j'imagine que nous nous en tiendrons là?

—Je vous le promets, répondit M. de Villier et vous le promets au nom de tous; si j'avais eu la même bonne fortune que vient d'avoir M. de Formanoir, j'éjouirais que nous avons tous été quelque peu étourdis, qu'il vous suffise de savoir que je le pense.

—Un jour sans m'entendre vous parler de l'éloignement que Mme de la Morlaie éprouvait pour ceux qui portent mon nom..... Cet éloignement en avez-vous pénétré le secret!

Léopoldine secoua la tête.

—Vous n'en avez pas, ou bien, qu'il ait cédé à l'empire du temps et des nouvelles circonstances!

—Hélas! non!

—Eh bien! s'écria Henri, je devrai tout à la force de mon amour. Les vie de mon père est telle qu'on ne peut avoir rien à lui reprocher. La lumière se fera, et un jour, si la force du ciel, je pourrai vous dire, Léopoldine, ma vie est à vous!

En ce moment, les yeux de Léopoldine s'agrandirent sur la rivière, elle pâlit et fit un léger mouvement, les rames, sur lesquelles ses mains ne s'appuyaient plus depuis un instant, avaient glissé dans l'eau, on les voyait flotter au loin. Le courant en écartait le bateau, qui fait rapidement. On entendait, en aval, dernie un pli de terrain, une grande rumeur, comme celle que produirait une cascade brisant soudaine parmi les rochers.

—Qu'est-ce! demanda Henri.

—Je ne voudrais pas exagérer les choses, répondit Léopoldine, mais il me semble que nous commence grand péril.

(*A continuer.*)

Décédé, à la Mobile, le 13 septembre dernier, à l'âge de 39 ans, DONIS CHUANÈS, natif de cette ville.

Décédé, hier matin, à 11 heures et demie THÉODORE BARROIS, fils ami et connaissances ainsi que ceux de son fils Nicolas Barrois, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu à quatre heures précises de l'après midi. Son corps est exposé rue Montégut, entre Moreau et Conseulve, 2me District.

Décédée, à l'âge de 1 ans JOSEFA DE LA ROSA, fille d'Eusevio de La Rosa et de Josefa Escovedo. Les amis et connaissances de la famille et ceux de Bonifacio Muñoz sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le corps est exposé au coin des rues Bons-Enfants et Bagatelle.

Fallecido à la edad de un año la niña JOSEFA DE LA ROSA, hija de Eusevio de la Rosa y Josefa Escovedo. Se suplica a los amigos y conocidos asistan al entierro que tendrá lugar esta tarde á las 4 1/2. El cuerpo está expuesto calle de Bons Enfans, esquina Bagatelle. Se suplica la asistencia sin otra invitación de parte de la familia de Bonifacio Muñoz.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 *RUE ST. CHARLES* 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5 oct—1m

A. L. G. D. G. A. L'U.

La Resp. L. La Concorde No 3.

Il a plu au Grand Architecte de l'Univers de rappeler à lui JOSEPHINE DE LA ROSA, sœur de la Resp. F. S. Moin. Les membres de la Resp. L. La Concorde No 3, sous la juridiction de la très Ill. Grande Loge de l'Etat de la Louisiane, sont respectueusement priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu AUJOURD'HUI à 4 heures et demie P. M. Le corps est exposé au coin des rues Bagatelle et Bons Enfants, 2me District.

Par ordre du Vén. M. Rene Guitierez
SIMON MEILLEUR, Secrétaire.

Pension et Chambres garnies.

UNE dame respectable peut recevoir quelques pensionnaires, elle peut disposer maintenant de plusieurs appartements garnis. La table est une des meilleures de la ville, et la maison est située dans un quartier agréable et central.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 28oct—4

Grocerie—Grocerie.

A vendre, pour cause de départ, une grocerie bien achalandée, située dans le quartier le plus fréquenté du 2e District. Pour renseignements, s'adresser à M. BLEI-CHER, rue Historie, No 21, entre Conge et Grande-Maison. 26oct—6t

*MOITIE